

Public	Pré-requis	Durée	Coût
Toute personne concernée par la mise œuvre du RGPD	Avoir suivi une formation de sensibilisation au RGPD	4 jours soit 28 heures	1 200 € HT 1 440 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation



Pédagogie

► Résultats attendus

Disposer des compétences en matière de RGPD afin de piloter la mise en œuvre en entreprise et prétendre pouvoir passer la certification de la CNIL

► Objectifs pédagogiques

Piloter la mise en œuvre du RGPD au sein d'une entreprise (TPE / PME)

► Méthodes pédagogiques

Tous les points abordés sont illustrés au travers d'exercices adaptés et mis en pratique par le stagiaire aidé, si besoin, par le formateur



Calendrier 2021

► Agen

- 08-09-15 et 16 avril
- 07-08-14 et 15 octobre

► Intervenant

- Pierre-Marie DELMARES

Cette formation peut être organisée, sur demande, en inter-entreprises. Nous consulter pour avoir un devis et pour connaître les modalités et délais de mise en œuvre.

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Programme

Préparation de la mise en conformité

- Identification des missions du DPO en intégrant les bases juridiques d'un traitement en conformité
- Elaboration du plan d'actions, du planning et des outils de la conformité
- Détermination d'un plan de communication périodique des collaborateurs à titre préventif ou sur incident à titre curatif
- Organisation des process internes en rédigeant les procédures : nouveau traitement, exercice des droits, notification de faille de sécurité, purge, portabilité, audit, violation de données, réclamations... et définissant la documentation nécessaire pour une communication optimisée à l'égard des parties prenantes

Cartographie du traitement des données actuel

- Recensement des traitements de données de l'organisme et inscription au registre des traitements
- Identification de tous les traitements sous-traités et des cas de coresponsabilités des responsables de traitements
- Priorisation de la conformité des traitements les plus à risques
- Réalisation d'éventuelles études d'impact, dont l'étude d'impact sur la vie privée

Mise en conformité de l'organisme

- Mise en conformité des traitements : finalités, licéité, durée de conservation, sécurité et information des personnes concernées...
- Révision des contrats avec les sous-traitants
- Mise en œuvre des pédagogies correctives et des contrôles de sécurité
- Périodicité des traitements et mise à jour du registre
- Traçabilité des activités du DPO, à l'aide d'outils de suivi et de bilan annuel

Réalisations d'actions de communication auprès des parties prenantes

- Information faite au public respectant les mentions légales
- Communication sur le RGPD auprès des collaborateurs de la TPE/PME
- Gestion de la relation avec les autorités de contrôle